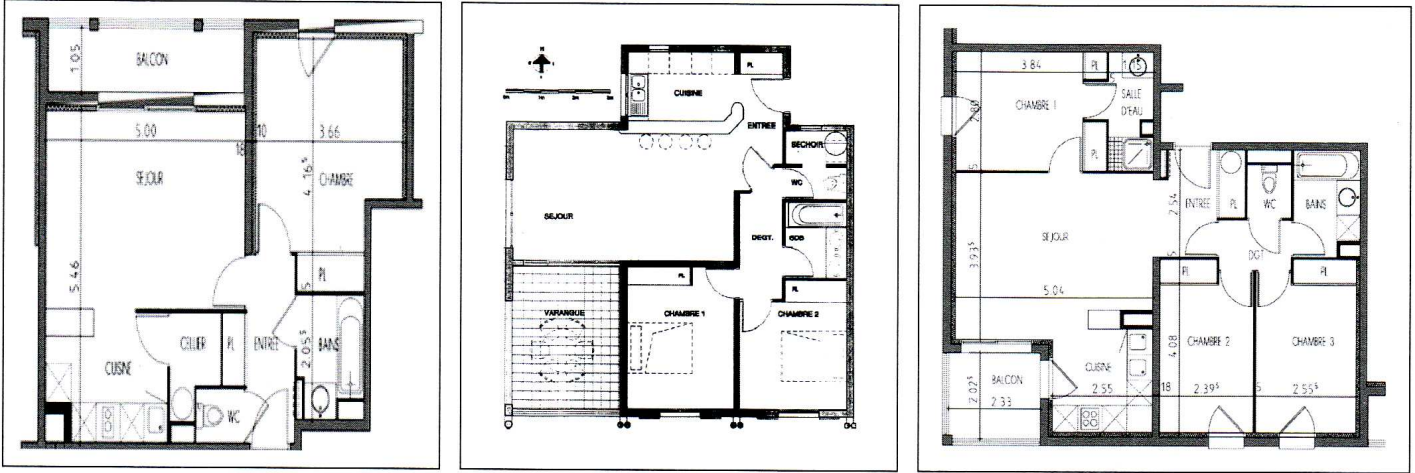


5e	Analyse et Conception de l'Objet technique	Les Matériaux	Les Énergies	Évolution des Objets techniques	Réalisation d'un Objet technique	T.I.C
1- Comment Concevoir et Réaliser l'Agencement d'un appartement dans un immeuble ?						

3°/ Retrouvez ce regroupement dans les trois plans d'appartements ci-dessous en les coloriant de différentes couleurs. (Rouge la zone Jour et Vert la zone de nuit)



4°/ D'après les annonces ci-dessous quel est le lien entre le type d'appartement et le nombre de pièces ?

- A1 Paris, 12e arrondissement, entre la place Daumesnil et le métro Bel Air, 3 pièces, 54 m2, dans bel immeuble, entrée, cuisine, salle d'eau et WC séparés, donnant sur rue et cour intérieure, 1er étage avec ascenseur, refait à neuf, lumineux.*
- A2 Grand appartement de caractère de type 3, de 85 m2, entièrement rénové ! L'appartement situé dans une petite copropriété se compose notamment de : 1 grand séjour/cuisine de 32 m2 très lumineux, hall d'entrée, 1 belle cuisine moderne équipée, 2 belles chambres de 20 m2 et 14 m2, 1 salle de bain.*
- A3 Albi, Centre, bel appartement T3, 2 chambres, balcon, 5e étage, ascenseur, lumineux, vue panoramique, cave.*

.....

5°/ Vérifiez votre réponse sur le document **Ressource N°1**.

6°/ Quel type d'appartement retrouvons-nous dans les trois plans ci-dessus ?

Appartement	1	2	3
Type			

Synthèse : Quelles sont les contraintes à prendre en compte lors de l'aménagement d'un appartement ? :

.....

5e	Analyse et Conception de l'Objet technique	Les Matériaux	Les Énergies	Évolution des Objets techniques	Réalisation d'un Objet technique	T.I.C
1- Comment Concevoir et Réaliser l'Agencement d'un appartement dans un immeuble ?						

Ressource N°1

INTRODUCTION

Un **logement**, aux termes du décret 2002-120 du 30 janvier 2002, ne peut être inférieur à 9 m² et sa hauteur sous plafond inférieure à 2,20 mètres, soit un volume habitable au moins égal à 20 mètres cubes.

Le **nombre de pièces** indiqué (hors cas « atypiques » cités plus bas) est toujours **hors cuisine**, **salle de bains** et **WC** : une **salle de bains** comporte au minimum une baignoire et un lavabo, une **salle d'eau** une douche et un lavabo, les **WC** peuvent être soit dans la salle de bains ou d'eau, soit dans un lieu séparé, la **cuisine** peut être ouverte sur le **séjour** (on parle alors de « cuisine américaine »).

STUDIO

Un studio comporte **une seule pièce** qui fait à la fois office de séjour, **chambre**, cuisine, avec une salle de bains séparée, et des WC soit séparés eux aussi, soit installés dans la salle de bains. A signaler l'expression « **studette** » parfois employée pour indiquer une superficie plus réduite.

APPARTEMENTS

Pas toujours facile de savoir à quoi correspond le code généralement utilisé pour désigner un **appartement** sous la forme d'une lettre et d'un - voire deux - chiffres... quand ne s'y ajoute pas un « bis » ! Comme il ne s'agit que d'une convention de langage, voici quelques explications.

Les lettres

F (pour fonction) ou **T** (pour type) c'est quasiment la même chose, à ceci près que la première a historiquement précédé la seconde, qui lui a ajouté quelques subtilités.

Les chiffres

1, 2, 3, 4, 5... : c'est le nombre de pièces - **hors cuisine, salle de bains, WC** - que compte l'appartement.

1bis : la pièce que compte l'appartement (hors cuisine, salle de bains, WC) est suffisamment grande pour en faire deux, ou comporte deux espaces.

2bis : l'une des deux pièces que compte l'appartement (hors cuisine, salle de bains, WC) est suffisamment grande pour en faire deux ou comporte trois espaces.

3/4 : c'est un appartement qui comportait quatre pièces à l'origine (hors cuisine, salle de bains, WC) mais dont une cloison a été abattue pour agrandir une pièce (généralement le séjour ou la pièce à vivre) ou un appartement de trois pièces dont l'une est assez vaste pour être éventuellement cloisonnée et en faire deux